



Question écrite 44-49985

Ministère interrogé :

Ministère l'Agriculture et de la Pêche

Jeudi 30 avril 2009

M. Jean-Michel VILLAUMÉ attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation catastrophique des producteurs de lait. Les associations de consommateurs constatent régulièrement une hausse sensible du prix des produits laitiers (de 5 à 15 % environ depuis un an maintenant). Parallèlement, les producteurs subissent une augmentation sans précédent des charges (+ 17 % en 2008) alors que les industriels laitiers confirment malgré de nombreuses revendications la baisse importante du prix d'achat du lait (110 euros aux 1 000 litres depuis septembre 2008). Les pays de l'UE s'étaient pourtant mis d'accord, après bien des hésitations, pour relever progressivement les quotas laitiers de 1% par an à partir de 2009, avant leur disparition prévue en 2015. Mais les prix du lait, après avoir beaucoup augmenté dans un premier temps, ont ensuite fortement baissé avec la crise économique, perdant 50% par rapport à leur pic de l'automne 2007. La décision des ministres européens de l'agriculture prévoyant la suppression des quotas laitiers obligera producteurs et industriels transformateurs à contractualiser directement sur les volumes et les prix échangés dans un rapport de force fortement inégal. De nombreuses organisations syndicales s'inquiètent, dès lors, de l'avenir du marché du lait alors même que des exemples récents nous montrent qu'il sera difficile aux producteurs de faire jeu égal avec l'industrie. L'an dernier les producteurs avaient dû faire face à une décision unilatérale de baisse du prix d'achat du lait imposée par les industriels avec les conséquences que l'on sait. La disparition des quotas va en outre entraîner une désorganisation de la production laitière profitable ni au consommateur ni au producteur. À terme, une non-maîtrise du marché provoquera la disparition de nombreux producteurs laitiers en perturbant l'équilibre des productions et engendrerait des incertitudes quant à la régularité des approvisionnements. Enfin, les producteurs s'inquiètent sur la révision prochaine des zones défavorisées simples au 1er janvier 2010 qui doit faire l'objet d'une proposition réglementaire de la Commission européenne et d'une décision du Conseil. Les zones défavorisées simples sont une composante importante des zones agricoles défavorisées. La situation actuelle additionnée à une modification du zonage pourrait affecter lourdement l'élevage de nos régions. Par conséquent, Jean-Michel VILLAUMÉ demande quelles mesures urgentes seront prises en la matière par le gouvernement.